



Saisie sur un compte à l'étranger

Par **huggh**, le **28/11/2015** à **11:21**

[message édité]
Bien le bonjour,
Voilà, j'ai un compte aux états-unis (ouvert et alimenté par mes parents en 2007), qui, si je le déclare ou si je suis contrôlé, va me coûter en gros le solde du compte [edit : dans les 30000€]. Et oui, plus value suivie de moins value mais pas la même année...
J'imagine(?) que le fisc ne peut pas saisir directement sur un compte américain. Sachant que ce compte est tout ce que j'ai, que je quitte la France dans 4-5 ans et que mon train de vie actuel est fort modeste (compte en banque vide, SMIC, 2000€ de biens matériels à tout casser), qu'est ce que je risque si je ne paye pas?
Merci.

Par **pascal.**, le **01/03/2016** à **15:39**

Le fisc américain (en tout cas dans le Delaware et le Nevada) ne procède pas à l'échange automatique de données bancaires; SAUF, si le compte est rémunéré (compte de placement actif)